

# Faut-il interdire de fumer à la maison ?

## Oui

- L'interdiction de fumer doit-elle s'appliquer dans la sphère privée ?

- L'idée est lancée d'une loi pour inscrire dans le droit des enfants celui d'un environnement sans fumée.

- Mesure sanitaire raisonnable ou excès d'hygiénisme ?

■ Il faut introduire dans le droit des enfants celui de vivre dans un environnement sans tabac. Non seulement les enfants exposés à la fumée sont plus souvent atteints d'affections respiratoires, mais ils sont aussi plus gravement touchés. Sans compter le message positif vis-à-vis de la cigarette qui leur est transmis. Exposer au tabagisme passif à la maison s'apparente à de la maltraitance. Il faut arrêter ça !

*“L’industrie du tabac utilise toutes les stratégies pour faire fumer et, quand elle perd un peu de terrain ici, elle s’arrange pour en récupérer là. Ces dernières années, elle a d’ailleurs fait des plus jeunes sa cible préférée.”*

**ROLAND LEMYE**

Vice-président de l'Absym.

**Pourquoi vous inquiétez-vous particulièrement des méfaits du tabagisme passif pour les enfants ?**

D'une manière générale, n'importe quelle pollution agressive est absolument nocive. C'est valable aussi en ce qui concerne le tabac. Longtemps, l'industrie du tabac a mis cela en doute. Je pense que plus grand monde ne peut la suivre aujourd'hui sur ce terrain. Chez les enfants et, surtout, chez les tout-petits de moins de cinq ans, le tabagisme passif est particulièrement préjudiciable. Concrètement, cela se marque par une plus grande fréquence d'affections respiratoires auxquelles les plus petits sont par ailleurs déjà davantage exposés. Il y a plusieurs raisons à cela, dont le fait que leur immunité n'est pas encore complètement développée. Non seulement les enfants de parents fumeurs seront donc plus souvent atteints, mais ils seront aussi plus gravement touchés. A cela, il faut également ajouter le message véhiculé par les parents à leurs enfants : un message positif vis-à-vis de la cigarette qui, à long terme, continuera à bénéficier d'une image positive.

**Vous étiez dans tous les médias ce lundi pour tirer la sonnette d'alarme, après une idée lancée dans le journal "Le Soir" car vous considérez que ce qui se fait actuellement pour limiter la consommation de tabac est insuffisant. Alors que proposez-vous de nouveau ?**

Il faut se baser sur le droit des enfants et faire en sorte

que ceux-ci puissent vivre dans un environnement sans tabac, y compris dans la sphère privée. Cela signifie que personne ne doit fumer là où ils sont dans les maisons ni dans les voitures.

**L'idée est-elle d'inscrire cela dans un texte de loi ?**

Oui. Pour moi, ne pas respecter cette précaution s'apparente à de la maltraitance.

**Le texte est-il prêt ? Avez-vous identifié des relais qui pourraient défendre votre proposition ?**

Le texte n'est pas prêt non. J'ai imaginé quelques relais possibles mais pas encore pris les contacts, non.

**En cas de préjudice pour l'enfant, quel serait le levier de manœuvre ? Quel genre de sanctions envisagez-vous et par qui seraient effectués les contrôles ?**

Lorsque je vous dis qu'imposer le tabagisme passif pourrait être assimilé à de la maltraitance, cela signifie que cet acte devrait être traité comme tel par la justice. Concernant les alertes, différents intervenants rendent visite aux jeunes parents. C'est le cas des infirmières ONE et Kind en Gezin, par exemple... Cela étant, je vous avoue qu'aux sanctions, je préférerais des campagnes d'explication pour convaincre les parents.

**Franchement, n'est-ce pas ce qui se fait déjà ? D'autre part, ne peut-on faire confiance à la responsabilité de chacun ? Avez-vous vraiment l'impression que les adultes sont encore trop peu conscients au point qu'il faille une loi pour les rappeler à l'ordre ?**

Les choses se sont bien améliorées mais, de par mon expérience, je peux vous dire que les enfants sont encore très exposés. De plus, j'ajouterais que, quand on croit que les choses sont acquises et qu'on relâche son attention, le tabagisme remonte. Il ne faut pas oublier que l'industrie du tabac utilise toutes les stratégies pour faire fumer et que, quand elle perd un peu de terrain ici, elle s'arrange pour en récupérer là. Ces dernières années, elle a d'ailleurs fait des plus jeunes sa cible préférée.

Entretien : Monique Baus

## Les règles aujourd'hui

**En Belgique**, il est interdit de fumer dans les lieux publics fermés : gares, transports en commun, centres commerciaux, centres sportifs, aéroports, salles de spectacles ... Fumée également proscrite sur les lieux de travail (sauf à l'endroit aménagé

pour) et dans les établissements Horeca (sauf dans un fumoir isolé).

**Ailleurs**, des initiatives vont plus loin. Interdiction de fumer sur certaines plages, en France notamment. Dans les maisons et immeubles, au Canada, si le bail le stipule. Enfin au Bouthan, la vente de tabac est carrément interdite.

# Non

■ Quel que soit le dessein hygiéniste poursuivi, il me paraît insupportable de faire intervenir l'autorité dans l'organisation intime de nos vies. Tout cela est contraire au principe de liberté-responsabilité. Il faut se fier à la responsabilité des parents. Et qui va veiller à cette interdiction ? Combien de policiers belges s'occuperont des volutes de fumée s'échappant dessous les portes plutôt que des djihadistes ?

***“Une telle mesure serait discriminatoire contre les pauvres. Heureux ceux qui vivent dans des villas à la campagne ou dans des demeures avec de nombreuses pièces, ils pourront continuer à fumer. Les malheureux qui vivent dans leur trois-pièces dans un HLM ne pourront plus.”***

**MARC BONNANT**

Avocat à Genève. Conférencier international, notamment sur le rôle de l'intellectuel.

**La lutte contre le tabac peut-elle passer par l'interdiction de fumer dans ses lieux privés – domicile et voiture – fréquentés par des enfants ?**

Je tiens la pureté pour dangereuse, surtout quand le gardien de cette pureté, celui qui l'exige et la contrôle est l'Etat. Cela devient très vite une idéologie menaçante. Quel que soit le dessein hygiéniste poursuivi, il me paraît insupportable de faire intervenir l'autorité dans l'organisation intime de nos vies. Je n'aime pas cette intrusion dans la sphère privée, je n'aime pas cet Etat vertueux qui veut prendre le bonheur des gens en main. Mais après ces propos d'anarchiste de droite, soyons plus raisonnables...

**En reconnaissant qu'il peut s'agir d'une mission de santé publique ?**

Je ne souhaite pas que l'Etat me dise comment je dois mourir. Parce qu'enhardi par son succès, il va me dire comment je dois vivre. Il se mêle déjà de ma manière de penser en me disant ce que je ne peux pas haïr et ne peux plus dire. Tout cela est contraire au principe de liberté – responsabilité. Il faut se fier à la responsabilité des parents. J'ai fumé pendant 50 ans jusqu'à trois paquets de cigarettes par jour, même dans la voiture avec mes enfants. Mais ce temps est révolu. Aujourd'hui, je ne fume plus dans mon auto lorsque j'ai des petits-enfants parce que j'ai été informé des risques. Une responsabilité individuelle me paraît moins liberticide qu'un Etat intrusif.

**Mais l'objectif est de protéger des tiers en interdisant de fumer dans certaines pièces de la maison et la voiture utilisées par les enfants.**

Une telle mesure me paraîtrait totalement discriminatoire, surtout contre les pauvres. Elle ne frapperait pas tout le monde de la même manière. Heureux ceux qui vivent dans des villas à la campagne ou dans des demeures avec de nombreuses pièces, ils pourront continuer à fumer. Les malheureux qui vivent dans leurs trois pièces HLM, ne pourront plus. Et pendant ce temps, combien de membres des forces de l'ordre belge s'occuperont des volutes de fumées s'échappant dessous les portes plutôt que des djihadistes qui traversent les frontières ?

**Vous ne croyez pas au principe de précaution ?**

Le principe de précaution est le symptôme d'une société faible et apeurée qui ne considère pas que des risques doivent être pris. Une telle société demande une surprotection à l'Etat en aliénant naturellement sa liberté et son audace. C'est une nouvelle servitude.

**Entretien : Thierry Boute**

## Épingle

### L'hygiénisme, l'idéologie de la post-politique

**“La chasse à la tabagie, la stigmatisation de l'alcoolisme, l'obsession de la traçabilité alimentaire, les grandes mobilisations autour d'épidémies déclarées ou bien virtuelles, le combat contre l'obésité, écrit le philosophe Robert Redeker dans sa tribune “Le parcours historique de l'hygiénisme”, sont des aspects du caractère hygiéniste des sociétés occidentales. Cette situation a des racines. Le philosophe et historien Gérard Jorland propose sous le titre “Une société à soigner”, une étude sur la lente montée de l'hygiène et de la salubrité publiques dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Que nous apprend-il ? Quel jugement permet-il ? [...] Quelle différence avec notre époque ? En 1902, intégré à la pensée républicaine (le “solidarisme” de Léon Bourgeois), l'hygiénisme est effectivement une politique. Il lui a fallu vaincre le libéralisme. Il est habité par une grande idée de l'homme et de la société, il est gonflé d'espoir collectif. Il est une idéologie aurorale. En 2010, devenu communication envahissante, politique-spectacle, l'hygiénisme se parodie lui-même en fonctionnant comme un substitut de politique, masque de la disparition des perspectives collectives émancipatrices. Bref, il est devenu l'idéologie de la post-politique. Il est crépusculaire.”** (<http://www.redeker.fr/>)